



Distribution: générale

Point 1 de l'ordre du jour

Date: 13 mai 2022

WFP/EB.A/2022/1/2

Original: anglais

Adoption de l'ordre du jour

Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>)

Ordre du jour provisoire annoté

1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Directeur exécutif soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa session annuelle de 2022. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. *Désignation du Rapporteur*

Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

3. *Déclaration liminaire du Directeur exécutif*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Directeur exécutif présentera au Conseil un exposé oral sur les questions stratégiques actuelles et futures auxquelles le PAM est confronté.

4. *Rapports annuels*

a) Rapport annuel sur les résultats de 2021

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, **pour examen et approbation**, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir". La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1 – Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance), prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2021 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année, tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

b) Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2021

Le Rapport annuel du Bureau de la déontologie est présenté au Conseil **pour examen**. Le rapport décrit le travail mené par le Bureau de la déontologie entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021 dans chaque domaine relevant de son mandat, et renseigne sur les activités entreprises.

c) Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2021 et note de la direction

Le Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation est présenté au Conseil **pour examen**. Le rapport décrit le travail mené par le Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021 dans chaque domaine relevant de son mandat, et renseigne sur les activités entreprises.

5. *Questions de politique générale*

a) Politique actualisée de renforcement des capacités des pays

Comme suite aux recommandations présentées au Conseil à sa première session ordinaire de 2017 dans le rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de développement des capacités, le Secrétariat soumet, **pour approbation**, une politique en matière de renforcement des capacités des pays.

b) Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (2021)

Ce document offre une vue d'ensemble du rôle joué par le PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective pendant l'année écoulée, signale les tendances et les difficultés influant sur les interventions du PAM, et met en lumière les incidences pour ce dernier. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

c) Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida

Ce rapport fait le point sur l'application de la politique du PAM en matière de lutte contre le VIH et le sida (WFP/EB.2/2010/4-A) dans le contexte de la poursuite du développement du traitement antirétroviral à plus grande échelle. Il décrit également les succès obtenus récemment s'agissant d'intégrer l'alimentation et la nutrition dans les propositions concernant le VIH et la tuberculose présentées au Fonds mondial. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

d) Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)*

Comme en est convenu le Bureau à sa réunion du 10 février 2022, le Secrétariat présente tous les ans au Conseil un point sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

* Les points signalés par un astérisque sont présentés pour information uniquement mais seront tout de même examinés pendant la session.

6. *Ressources, questions financières et budgétaires*

a) Comptes annuels vérifiés de 2021

Les Comptes annuels vérifiés présentent un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2021. Ils comportent également une analyse de l'Auditeur externe sur les états financiers, qui fournit au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles de gestion sur lesquels s'est fondé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

b) Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2021)

Ce rapport porte sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate et du Mécanisme de financement anticipé, et couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Ce document est présenté au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

c) Classement des donateurs du secteur privé dans la catégorie des donateurs non habituels au sens de l'article XIII.4 (c) du Règlement général

Le Conseil examine une proposition du Secrétariat de classer les donateurs du secteur privé dans la catégorie des donateurs non habituels au sens de l'article XIII.4 (c) du Règlement général. Ce document est présenté au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

d) Point sur le Plan de gestion du PAM pour 2022-2024

Le Secrétariat présente un point sur le Plan de gestion du PAM pour 2022-2024 qui comprend: des informations actualisées sur les contributions prévues et les besoins opérationnels pour 2022 ainsi que sur les répercussions de ces prévisions sur l'appui indirect apporté par le Siège et les bureaux régionaux; une révision de l'application du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects de 4 pour cent; et des propositions concernant l'affectation des fonds du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes et de la part non affectée du Fonds général. Ce document est présenté au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

e) Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe relevant du Conseil et du Directeur exécutif. À la deuxième session ordinaire du Conseil de 2021, le Comité a été renommé Comité consultatif de contrôle indépendant en considération de son mandat révisé. Le rapport annuel décrit les activités menées par le Comité consultatif de contrôle indépendant pendant la période allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022. Cette date de clôture coïncide avec la fin de la préparation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

f) Rapport annuel de l'Inspectrice générale et note du Directeur exécutif

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport de l'Inspectrice générale sur les activités de contrôle.

Ce rapport, qui couvre l'année 2021, étudie, du point de vue de la supervision, la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles au PAM et offre un aperçu des activités du Bureau de l'Inspecteur général, du Bureau de l'audit interne et du Bureau des inspections et des enquêtes. Il est accompagné d'une note du Directeur exécutif. Ces deux documents sont présentés au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

g) Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2021

Le Secrétariat décrit de manière plus détaillée et analyse les points importants en matière de risque et de contrôle signalés dans la déclaration du Directeur exécutif sur le contrôle interne pour 2021, disponible dans les Comptes annuels vérifiés de 2021, qui doivent faire l'objet d'une attention prioritaire en 2022. L'analyse est fondée sur l'examen des informations communiquées par l'ensemble des responsables dans le cadre du cycle 2021 d'élaboration des assurances du Directeur exécutif et fait référence aux éléments factuels recueillis par les organes de contrôle interne. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

h) Rapport de l'Auditeur externe sur la gestion des partenaires coopérants et réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe

Ce rapport présente les résultats d'un audit externe consacré aux partenaires coopérants, qui avait pour objectif d'examiner si le Secrétariat gérait les partenaires coopérants du PAM de manière optimale et dans le respect des principes d'efficacité, d'économie et d'efficience. La réponse du Secrétariat aux recommandations formulées dans le rapport est également présentée. Ces deux documents sont soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

i) Rapport de l'Auditeur externe sur la supervision par la direction et réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe

Ce rapport présente les résultats d'un audit externe consacré aux structures et mécanismes de supervision à la disposition de la direction, qui avait pour objectif d'examiner l'efficacité et l'efficience des moyens et méthodes utilisés par la direction du PAM pour obtenir des assurances suffisantes s'agissant des mesures prises et des résultats obtenus, et éclairer la prise de décisions. Cet audit a été en particulier l'occasion d'examiner la façon dont la direction prend les décisions à la lumière des informations obtenues grâce aux mécanismes de supervision. La réponse du Secrétariat aux recommandations formulées dans le rapport est également présentée. Ces deux documents sont soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

j) Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe

Ce rapport récapitule les mesures prises par le Secrétariat pour mettre en œuvre les recommandations de l'Auditeur externe. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

k) Rapport du Directeur exécutif sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2021

Conformément à l'article XIII.4 (f) du Règlement général, ce rapport est présenté au Conseil **pour information** et récapitule: les contributions qui ne garantissent pas un recouvrement intégral des coûts reçues des gouvernements de pays en développement et de pays en transition, et d'autres donateurs non habituels (article XIII.4 (c) du Règlement général); les contributions pour lesquelles une réduction des coûts d'appui indirects et, le cas échéant, des coûts d'appui directs d'une ou de plusieurs activités ou une dérogation à leur application a été consentie (article XIII.4 (d) du Règlement général); et les contributions des gouvernements de pays en développement et de pays en transition auxquelles s'applique un taux réduit de recouvrement des coûts d'appui indirects défini par le Conseil (article XIII.4 (e) du Règlement général).

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

7. **Rapports d'évaluation**

a) Rapport annuel sur l'évaluation en 2021 et réponse de la direction

Le Rapport annuel sur l'évaluation donne une vue d'ensemble des évaluations centralisées et décentralisées achevées, en cours ou prévues. Il examine la performance de la fonction d'évaluation du PAM et souligne les domaines auxquels il faudra prêter attention dans les années à venir. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

b) Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Mozambique (2017-2021) et réponse de la direction

Le Conseil est saisi, **pour examen**, du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Mozambique (2017-2021). Ce rapport passe en revue et analyse toutes les activités du PAM indiquées dans le plan stratégique de pays, contient une évaluation de la performance et des résultats et fournit des éclairages qui permettront de prendre en connaissance de cause les décisions concernant le positionnement du PAM, les partenariats stratégiques, la conception des programmes et leur mise en œuvre. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à élaborer les futurs plans stratégiques de pays et à exécuter les programmes. Le Conseil est également saisi de la réponse de la direction à l'analyse et aux recommandations figurant dans le rapport d'évaluation.

c) Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour la République-Unie de Tanzanie (2017-2021) et réponse de la direction

Le Conseil est saisi, **pour examen**, du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour la République-Unie de Tanzanie (2017-2021). Ce rapport passe en revue et analyse toutes les activités du PAM indiquées dans le plan stratégique de pays, contient une évaluation de la performance et des résultats et fournit des éclairages qui permettront de prendre en connaissance de cause les décisions concernant le positionnement du PAM, les partenariats stratégiques, la conception des programmes et leur mise en œuvre. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à élaborer les futurs plans stratégiques de pays et à exécuter les programmes. Le Conseil est également saisi de la réponse de la direction à l'analyse et aux recommandations figurant dans le rapport d'évaluation.

d) Rapport succinct de l'examen de l'application des recommandations issues des évaluations thématiques de portée stratégique ou globale et réponse de la direction

Ce rapport d'évaluation rend compte de la suite donnée par le PAM aux recommandations issues des évaluations thématiques de portée stratégique ou globale. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

e) Réponse complète de la direction aux points soulevés dans l'évaluation de la riposte du PAM à la pandémie de COVID-19

Comme indiqué au Conseil à sa première session ordinaire de 2022, la réponse de la direction à cette évaluation lui a été présentée en deux étapes, une première réponse générale, narrative et stratégique lui ayant été soumise à sa première session ordinaire de 2022 et une réponse complète, suivant la présentation habituelle, lui étant présentée à sa session annuelle de 2022. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

f) Point sur l'application des recommandations issues des évaluations

Ce document est le rapport annuel présenté au Conseil sur l'application des recommandations issues des évaluations. Il renseigne sur la façon dont les mesures prévues pour donner suite aux recommandations issues des évaluations ont été mises en œuvre par les divisions du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

8. **Questions opérationnelles**

a) Plans stratégiques de pays

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des plans stratégiques de pays ci-après:

1. Chine (2022-2025)
2. El Salvador (2022-2027)
3. Mozambique (2022-2026)
4. Togo (2022-2026)
5. République-Unie de Tanzanie (2022-2027)
6. Zimbabwe (2022-2026)

b) Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel*

Un exposé oral consacré à un aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel, y compris ceux directement liés à l'impact de la pandémie de COVID-19, sera présenté au Conseil **pour information**.

9. *Questions d'organisation et de procédure*

a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2022-2023

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2022-2023 est présentée **pour information**.

10. *Questions d'administration et de gestion*

a) Nomination d'un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant

Le second mandat d'un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant arrivera à échéance le 14 novembre 2022. Le Conseil va nommer un nouveau membre sur la base des recommandations formulées par le jury. Ce document est présenté au Conseil **pour approbation**.

b) Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil

Conformément à une procédure adoptée en 2012, les organismes représentatifs du personnel prendront la parole devant le Conseil pour évoquer des questions présentant un intérêt pour le PAM et son personnel.

c) Rapport sur les pertes globales pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Le Directeur exécutif présente au Conseil, **pour information**, un rapport sur les pertes de produits alimentaires avant et après livraison subies dans les pays bénéficiaires.

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Le rapport décrit les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes avant et après livraison entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021. Il fait expressément mention des pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel.

d) Point sur l'achat de produits alimentaires*

À la première session ordinaire de 2006, les membres du Conseil ont demandé que le PAM rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Le rapport à l'examen, soumis **pour information**, présente: i) les statistiques relatives aux achats de produits alimentaires; ii) un bilan actualisé des capacités en matière d'achat de produits alimentaires; et iii) une analyse des interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux. En application de l'article XII.4 du Règlement général, le rapport porte également sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits dans les pays en développement.

- e) Rapport statistique sur la répartition du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) au 31 décembre 2021

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document qui rend compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2021. Ce rapport indique le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) titulaires d'un engagement de durée indéfinie, d'un engagement de caractère continu ou d'un engagement de durée déterminée (un an ou plus), ainsi que d'administrateurs auxiliaires et de Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM. Il fournit aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures).

- f) Rapport sur la sécurité

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document présente une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte à la sécurité du personnel, des biens et des partenaires du PAM en 2021, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

11. *Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2022 du Conseil d'administration*

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, un résumé des travaux de sa première session ordinaire de 2022 lui est présenté **pour approbation**.

12. *Questions diverses*

- a) Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM

Un rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera présenté oralement au Conseil **pour information**.

- b) Point sur le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies*

Comme suite à la demande formulée par le Bureau, un point sur les opérations et les activités du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies est présenté au Conseil **pour information**.

13. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*

Le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours pour en vérifier l'exactitude.